

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 14 septembre 2026 à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 14 septembre 2026.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur Éric Boulianne, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon

Est absent monsieur le conseiller Bernard Harvey

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13602-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec le retrait du point 4.5 « Demande de paiement no. 5 à Simtrex et réception provisoire pour les travaux de construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – Secteur aréna » et l'ajout du point 4.8 « Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement – autorisation ».

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2026

4. Appel d'offres, soumissions et contrats

- 4.1 Avenant au contrat de services d'ingénierie dans le cadre de l'analyse du camionnage sur les chemins du Marais et du Friche
- 4.2 Contrat de fabrication des belvédères de la Montagne de la croix
- 4.3 Contrat d'installation des structures des belvédères de la Montagne de la croix et réparation du socle de la croix
- 4.4 Achat d'un nouveau moteur pour le souffleur unité no. 220
- ~~4.5 Demande de paiement no 5 à Simtrex et réception provisoire pour les travaux de construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – Secteur aréna~~
- 4.6 Entente intermunicipale pour le déneigement du chemin Snigole saisons hivernales 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 / 2029-2030
- 4.7 Achat d'une nouvelle pompe et d'un nouveau moteur pour le puits no. 4
- 4.8 *Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement – autorisation*

5. Administration, finances et ressources humaines

- 5.1 Octroi d'aides financières
- 5.2 Autorisation de variation budgétaire au 31 juillet 2026
- 5.3 Travaux de construction de la phase 2 du développement résidentiel secteur aréna – Désignation d'un responsable de l'évaluation de rendement d'une entreprise

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

- 5.4 Couverture et qualité du service cellulaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est
- 5.5 Autorisation de la Ville de Clermont à la MRC de Charlevoix-Est à présenter une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement – Sécurisation pour l'entretien du chemin Snigole
- 5.6 Programme de fonds de vitalisation – Demande d'aide financière

6. Travaux publics

7. Urbanisme et environnement

8. Sécurité publique

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Août 2026 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX RÉSOLUTION N^o 13603-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 août 2026.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE L'ANALYSE DU CAMIONNAGE SUR LES CHEMINS DU MARAIS ET DU FRICHE RÉSOLUTION N^o 13604-09-26

CONSIDÉRANT le dossier d'enjeux de sécurité routière dans le secteur chemins des Lacs et Vieux-Moulins et la rue Clairval concernant la circulation des camions provenant des carrières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, par sa résolution 13213-02-25, a octroyé le mandat d'analyse du camionnage et des coûts de travaux de réaménagement des chemins du Friche et des Marais aux normes du MTMD à la firme Stantec;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse exige des honoraires supplémentaires, notamment en raison de la complexité de la zone d'étude, de la géométrie du tracé de camionnage, la planification d'enrobé de plusieurs secteurs, que le chemin est situé à proximité de la bande riveraine de la rivière Malbaie, les contraintes environnementales et d'un besoin d'analyse approfondie de la visibilité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale à signer un avenant au contrat d'analyse du camionnage et des coûts de travaux de réaménagement des chemins du Friche et des Marais aux normes du MTMD à la firme Stantec au montant 27 234,20 \$ taxes non incluses.

Que la présente résolution soit adressée à Stantec.

**4.2. CONTRAT DE FABRICATION DES BELVÉDÈRES DE LA MONTAGNE DE LA CROIX
RÉSOLUTION N° 13605-09-26**

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Montagne de la croix inclut la reconstruction d'un belvédère et la construction d'un nouveau belvédère universelle;

CONSIDÉRANT QUE Multifab Charlevoix est la seule entreprise connue ayant la capacité et disponibilité pour fabriquer les deux belvédères pour l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-486-26 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat de fabrication des belvédères de la Montagne de la croix à Multifab Charlevoix au montant de 113 000 \$ taxes non incluses;

Que la présente résolution soit adressée à Multifab Charlevoix.

**4.3. CONTRAT D'INSTALLATION DES STRUCTURES DES BELVÉDÈRES DE LA MONTAGNE DE LA CROIX ET RÉPARATION DU SOCLE DE LA CROIX
RÉSOLUTION N° 13606-09-26**

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Montagne de la croix inclut la reconstruction d'un belvédère et la construction d'un nouveau belvédère universelle;

CONSIDÉRANT QUE les belvédères de la Montagne de la croix seront livrés en pièces, prêts pour montage;

CONSIDÉRANT la disponibilité et la capacité d'installation des belvédères par Les Constructions signées RS Tremblay à l'automne 2026;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-486-26 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat d'installation des belvédères de la Montagne de la croix et la réparation du socle de la croix à Les Constructions signées RS Tremblay au montant approximatif de 70 000 \$, taxes non incluses;

Que la présente résolution soit adressée à Les Constructions signées RS Tremblay._

**4.4. ACHAT D'UN NOUVEAU MOTEUR POUR LE SOUFFLEUR UNITÉ NO. 220
RÉSOLUTION N° 13607-09-26**

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'un nouveau moteur pour le souffleur unité no. 220;

CONSIDÉRANT la soumission de Toromont Cat en date du 1er septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 23 04006 725;

CONSIDÉRANT QUE le règlement VC-486-26 sur la gestion contractuelle autorise l'octroi de contrat de gré à gré pour une dépense supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat d'un moteur neuf pour le souffleur unité no. 220 avec une garantie de 5 ans à Toromont Cat au montant de 61 011,69 \$, taxes non incluses;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

Que la présente résolution soit adressée Toromont Cat._

~~4.5. DEMANDE DE PAIEMENT NO 5 À SIMTREX ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PHASE II – SECTEUR ARÉNA RÉSOLUTION N° 13608-09-26~~

4.6. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN SNIGOLE SAISONS HIVERNALES 2026-2027 / 2027-2028 / 2028-2029 / 2029- 2030 RÉSOLUTION N° 13608-09-26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est responsable du chemin Snigole sur le territoire de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est et la Ville de Clermont sont en commun accord pour reconduire une nouvelle entente pour le service de déneigement sur le chemin Snigole d'une durée de quatre ans, soit de 2026 à 2030;

CONSIDÉRANT l'article 468 de la Loi sur les cités et villes autorisant les ententes intermunicipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont procède à une entente avec la MRC de Charlevoix-Est d'une durée de quatre ans pour effectuer le déneigement du chemin Snigole dont cette dernière a la responsabilité pour les saisons hivernales 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030, pour un montant forfaitaire de 95 500 \$ taxes non incluses, avec indexation annuelle de 3 %, et d'autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à signer ladite entente;

Que la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est._

4.7. ACHAT D'UNE NOUVELLE POMPE ET D'UN NOUVEAU MOTEUR POUR LE PUITS NO. 4 RÉSOLUTION N° 13609-09-26

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du puits no. 4 prévus au budget 2026;

CONSIDÉRANT le bris de la pompe et du moteur du puits no. 4 lors des travaux et l'urgence de les remplacer;

CONSIDÉRANT la soumission de Pumpquip en date du 4 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 23 05110 725;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'achat d'une nouvelle pompe et d'un nouveau moteur pour le puits no. 4 à Pumpquip au montant de 32 638 \$, taxes non incluses;

Que la présente résolution soit adressée à Pumpquip.

4.8. APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION À NEIGE 10 ROUES 6 X 4 INCLUANT L'ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT - AUTORISATION RÉSOLUTION N° 13610-09-26

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2026 de procéder à l'achat d'un camion de déneigement pour la ville de Clermont ;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue conditionnellement à un règlement d’emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

CONSIDÉRANT l’article 573 de la Loi sur les cités et villes précisant qu’il ne peut être adjugé qu’après demande de soumissions publique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser la directrice générale ou le directeur des travaux publics à procéder à un appel d’offres public pour l’achat d’un camion à neige 10 roues 6 x 4 incluant l’équipement de déneigement associé.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. OCTROI D’AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 13611-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|--|--------|
| • Domaine Forget – déjeuner-bénéfice | 350 \$ |
| • Fondation Carmel Roy | 100 \$ |
| • Collecte de sang de la Garde paroissiale de Clermont | 150 \$ |
| • Centre d’action bénévole de Charlevoix – popote roulante | 700 \$ |
| • SACC – projet collation | 650 \$ |
| • Musée de la drave | 250 \$ |

5.2. AUTORISATION DE VARIATION BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2026
RÉSOLUTION N° 13612-09-26

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l’article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d’autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU l’article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 22002 141		Pompiers réguliers		3 000 \$
	02 22005 412	Incendie - Professionnels (entraide)	3 000 \$	
02 22007 650		Incendie - Vêtements et chaussures		3 200 \$
	02 22006 525	Incendie - Entretien machinerie	3 200 \$	
02 71506 522		Entretien réparation chalet des sports		6 000 \$
	02 71306 522	Entretien réparation patinoire	6 000 \$	
02 71502 141		Empl. Surnuméraires parcs et terrains		65 000 \$
	23 04006 725	Équipement moteur souffleur	65 000 \$	
02 41301 141		Employé aqueduc permanent		7 500 \$
02 41401 141		Employé assain. permanent		7 500 \$
02 41306 515		Location machinerie aqueduc		20 000 \$
	23 05110 725	Équipement eau potable	35 000 \$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 31 juillet 2026.

**5.3. TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PHASE 2 DU DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL SECTEUR ARÉNA – DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE
DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT D'UNE ENTREPRISE
RÉSOLUTION N° 13613-09-26**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution 13241-04-25 du 14 avril 2025, octroyait le contrat pour les travaux de construction de services municipaux Développement résidentiel secteur aréna (Phase 2), appel d'offres numéro 20056829, à l'entreprise Simtrex Inc.;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.5 des documents d'appel d'offres, la Ville se réservait le droit d'effectuer une évaluation de rendement relative à l'exécution dudit contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'article 96 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01, prévoit que l'évaluation d'une entreprise doit être réalisée par une personne désignée par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite désigner une personne responsable de réaliser une évaluation de rendement conformément à la section IV du chapitre VII de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de désigner madame France D'Amour, directrice générale, à titre de personne responsable de réaliser l'évaluation de rendement prévue à la section IV du chapitre VII de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01, pour le contrat relatif au Développement résidentiel secteur aréna (Phase 2), appel d'offres numéro 20056829 et d'en assurer la transmission à Simtrex Inc pour et au nom de la Ville.

**5.4. COUVERTURE ET QUALITÉ DU SERVICE CELLULAIRE SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION N° 13614-09-26**

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un service cellulaire fiable est essentiel pour tous les citoyens, les visiteurs, les entreprises et les services publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a demandé, lors de sa séance du 25 janvier 2025 par sa résolution no. 13183-01-25, aux parties politiques fédérales d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

CONSIDÉRANT QUE la couverture et la qualité du service cellulaire demeurent toujours insuffisantes dans plusieurs secteurs du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens rapportent une dégradation de la qualité du service cellulaire au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut empêcher ou retarder une communication avec les services d'urgence et pose ainsi d'importants enjeux de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE ces enjeux sont particulièrement préoccupants dans un milieu rural où la distance, le relief et l'isolement de certaines propriétés peuvent compliquer les interventions d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC BOULIANNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- de déplorer la couverture insuffisante et la piètre qualité du service cellulaire dans plusieurs secteurs du territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

- de transmettre la présente résolution aux entreprises de télécommunications desservant le territoire et de leur demander d'évaluer la couverture et la qualité du service cellulaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que de déterminer et de mettre en œuvre les mesures pouvant améliorer la fiabilité du service;
- de transmettre la présente résolution aux autres municipalités de la MRC de Charlevoix-Est et de les inviter à adopter une résolution similaire;
- de transmettre la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est et de lui demander d'appuyer cette démarche et de coordonner, s'il y a lieu, des représentations régionales auprès des entreprises de télécommunications et des autorités gouvernementales concernées;
- de transmettre la présente résolution aux députés provincial et fédéral représentant le territoire et de leur demander d'appuyer cette démarche et d'effectuer les représentations nécessaires auprès des instances gouvernementales concernées pour favoriser l'amélioration de la couverture et de la qualité du service cellulaire sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

**5.5. AUTORISATION DE LA VILLE DE CLERMONT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE
RÉSOLUTION N° 13615-09-26**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est est responsable de l'entretien du chemin Snigole situé sur le territoire de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien et d'amélioration sont requis sur ce chemin afin d'assurer la sécurité des usagers et le maintien de cette infrastructure essentielle;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à soutenir les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux projetés sur le chemin Snigole sont admissibles à une aide financière dans le cadre du volet Redressement – Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de la Ville de Clermont est requise afin de permettre à la MRC de Charlevoix-Est de présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la MRC de Charlevoix-Est de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Redressement – Sécurisation, pour la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration sur le chemin Snigole;

Que la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

**5.6. PROGRAMME DE FONDS DE VITALISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION N° 13616-09-26**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire obtenir de l'aide financière pour consolider le coût de ses projets ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a des projets répondants aux objectifs du Programme de fonds de vitalisation, soit celui de soutenir des projets liés à la dynamisation du milieu de vie en investissant dans des infrastructures pérennes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à déposer une demande d’aide financière dans le cadre du Programme de fonds de vitalisation de la MRC de Charlevoix-Est pour un projet de la ville cadrant aux objectifs du programme et de signer tout

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

**11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – AOÛT 2026
– APPROBATION
RÉSOLUTION N° 13617-09-26**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois d’août 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois d’août 2026 :

FONDS D’ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Palements (par chèques, dépôts directs, dt directs, remb txs)	205 448.66 \$
Salaires versés	157 158.28 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	249 848.12 \$
TOTAL	612 455.06 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D’Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois d’août 2026.

France D’Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des résidents du secteur Parc-Larouche sont présents pour demander à la ville de Clermont d’intervenir auprès des nuisances d’une résidence.

Des résidents saisonniers du secteur du Friche sont présents pour diverses demandes concernant ce secteur en développement.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13618-09-26

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET
RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE l’assemblée soit levée à 20 h 36.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D’Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D’Amour
Directrice générale